

parmi les Cénobites, obtenaient la permission de se claquemurer dans une cellule et de s'y livrer à la contemplation. Il existait d'autres Anachorètes, mais volontaires et indociles; il y avait des Circoncellions qui promenaient çà et là l'habit monacal, et ne s'arrêtaient, ne se fixaient nulle part; il y avait enfin les Sarrabaïtes qui s'enfermaient, à la vérité, dans des monastères, dans des cellules, mais qui secouaient toute salutaire dépendance, travaillaient pour acquérir de l'argent, et non point pour donner aux pauvres; affectant d'ailleurs certains dehors peu édifiants, de larges manches, des chaussures où nageait le pied, un vêtement grossier, de fréquents soupirs; médissant des clercs, visitant les vierges, et quand arrivait un jour de fête, se saturant jusqu'au vomissement (1). Ce n'est pas pour ces trois derniers genres de moines, on le comprend bien, que sont réservées les affections d'Isidore.

La clôture du monastère devait être exacte; on ne permettait qu'une porte d'entrée et une porte de derrière pour communiquer avec le jardin; il fallait que le jardin se trouvât dans l'enclos, de sorte que les moines ne fussent pas distraits pendant leur travail. La métairie (*villa*) du monastère en était éloignée, de peur qu'elle ne fût une occasion de dérangement. Les cellules des frères étaient près de l'église, afin qu'ils arrivassent plus tôt à l'office. L'infirmerie, au contraire, était éloignée de la boutique et des cellules des Religieux, pour que les malades ne fussent point fatigués du bruit (2).

Les autres, à moins que leur santé ne s'y opposât, s'adonnaient au travail des mains, et le charmaient par le chant des psaumes, qui étaient comme le divin céleusma avec lequel ils adoucissaient leur peine (3); car, dit Isidore, si les ouvriers

(1) *De Offic.*, II, 15.

(2) *Regula Monachor*, cap. 1.

(3) *De Offic.*, II, 15.